

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET**

**Projet de décret modifiant le décret n° 2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
portant Nomenclature budgétaire de l'Etat**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

=====

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a adopté, le 24 juin 2022, la décision n°02/2022/CM/UEMOA portant définition et détermination du contenu de l'agrégat masse salariale dans les Etats membres de l'Union.

Celle-ci vise à faciliter l'application harmonieuse de la Directive n°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) et l'exercice de la surveillance multilatérale qui avait amené l'Institution communautaire à réaliser en juin 2011, une étude sur la définition du concept et du contenu de la masse salariale au sein de ses Etats membres. Cette étude accorde une attention particulière au contenu de la masse salariale utilisée dans le calcul du critère « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » qui ne doit pas dépasser 35%.

En effet, la masse salariale de l'Etat du Sénégal, ordonnancée par la Direction de la Solde, n'étant pas totalement conforme à la définition de la décision n°02/2022/CM/UEMOA, au regard des rubriques identifiées aux fins d'un reclassement approprié, une feuille de route établie et mise en œuvre par les parties prenantes (DGB et DGCPT) a permis d'identifier les modifications à apporter dans l'annexe du décret n°2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat.

C'est ainsi qu'il est proposé, au sein de l'article 66 « charges de personnel », la suppression des paragraphes « 666 - Prestations familiales » et « 667 – Prises en charge médicales » correspondant respectivement à des transferts aux ménages et à des achats de services par l'Etat payés directement à des fournisseurs de prestations de services au profit d'un agent de l'Etat.

Les lignes budgétaires du paragraphe 666 seront ainsi reclassées dans l'article 64 « Transferts », paragraphe 645 « Transferts aux ménages ». Dans l'article 62 « autres services », un nouveau paragraphe codifié 625 « prises en charge médicales » est créé pour accueillir les lignes budgétaires initialement rattachées.

Le tableau 6 « classification économique des dépenses », annexe du décret n°2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'État, devra faire ainsi l'objet d'une modification.

Il est également proposé de profiter de cet exercice, pour mettre à jour :

- le tableau 2 « codification des types et catégories de services » en ajoutant dans les administrations à l'étranger, le code catégorie de service 68 ainsi libellé « Paieries du Sénégal à l'étranger », une création de la Direction générale de la Comptabilité publique et Trésor (DGCPT) ;
- le tableau 4 « codification de la localisation géographique des services à l'étranger », pour intégrer dans la zone Afrique, les pays : le Rwanda, codifié « 0129 », la République démocratique du Congo, codifiée « 0128 », dans la zone Europe, le Vatican, codifié « 212, les Pays- bas, codifiés « 0213 » et dans la zone Asie, les Émirats arabes unies, codifiés « 0419 ».

Telle est l'économie du présent projet de décret.

Cheikh DIBA



Ministre des Finances et du Budget

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple- Un But - Une Foi*

**Décret n° 2025-89**

**modifiant le décret n° 2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- VU la Constitution ;
- VU la Décision n° 02/2022/CM/Uemoa portant définition et détermination du contenu de l'agrégat masse salariale dans les Etats membres de l'Uemoa du 24 juin 2022 ;
- VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;
- VU la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des Finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1488 du 10 août 2017 portant création des Paieries du Sénégal à l'étranger ;
- VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- VU le décret n° 2020-1020 du 06 mai 2020 relatif à la gestion budgétaire de l'Etat, modifié par le décret n° 2024-1993 du 17 septembre 2024 ;
- VU le décret n° 2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat, et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Présidence et les ministères ;
- VU le décret n° 2024-948 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;
- VU le décret n° 2024-3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le Rapport du Ministre des Finances et du Budget,

**DECREE :**

**Article premier.** - Les alinéas, 9 de l'article 6, 4 de l'article 8, 2 de l'article 15 et 7 de l'article 16, relatifs aux tableaux 1 à 6 de l'annexe du décret n° 2022-1576 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'Etat sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Article 6 alinéa 9.- Le tableau 1 – classification des recettes de l'annexe du décret susvisé est abrogé et remplacé par le tableau 1 – classification des recettes de l'annexe qui fait partie intégrante du présent décret. » ;

« Article 8 alinéa 4.- Les tableaux 2, 3 et 4 – classification administrative de l'annexe du décret susvisé sont abrogés et remplacés par le tableau 2, 3 et 4 – classification administrative de l'annexe qui fait partie intégrante du présent décret. » ;

« Article 15 alinéa 2.- Le tableau 5 – classification fonctionnelle des dépenses de l'annexe du décret susvisé est abrogé et remplacé par le tableau 5 – classification fonctionnelle des dépenses de l'annexe qui fait partie intégrante du présent décret. » ;

« Article 16 alinéa 7.- Le tableau 6 – classification économique des dépenses de l'annexe du décret susvisé est abrogé et remplacé par le tableau 6 – classification économique des dépenses de l'annexe qui fait partie intégrante du présent décret. ».

La présentation détaillée des classifications rappelées, aux articles 6, 8, 15 et 16, figure dans les tableaux 1 à 6 de l'annexe qui fait partie intégrante du présent décret.

**Article 2.-** Les dispositions du présent décret sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au titre de la préparation du projet de loi de finances initiale de 2026.

**Article 3.-** Le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Conseil constitutionnel, le Président de la Cour suprême, le Premier Président de la Cour des Comptes, les Présidents des Cours et Tribunaux, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, le Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, le Ministre des Forces armées, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et

## ANNEXE : LES CLASSIFICATIONS DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ETAT

**Tableau 1 : Classification des recettes**

Code Article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe
26	<b>REMBOURSEMENTS CAUTIONNEMENT, AVALS ET GARANTIES</b>		
		263	Remboursements cautionnement
		264	Remboursements avals et garanties
27	<b>REMBOURSEMENTS PRETS ET AVANCES</b>		
		271	Remboursements avances aux administrations publiques
		272	Remboursements prêts aux administrations publiques
		273	Remboursements prêts aux entreprises publiques non financières
		274	Remboursements prêts aux institutions financières
		275	Remboursements autres prêts intérieurs
		276	Remboursements prêts à l'étranger
		277	Remboursements emprunts rétrocédés
		278	Remboursements avances et prêts aux particuliers
		279	Remboursements autres prêts et avances
70	<b>VENTE DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>		
		701	Ventes de marchandises
		702	Ventes de produits finis
		703	Ventes de prestations de services
		704	Ventes de produits résiduels et de produits intermédiaires
71	<b>RECETTES FISCALES</b>		
		711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital
		712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations
		713	Impôts sur le patrimoine
		714	Autres impôts directs
		715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services
		716	Droits d'enregistrement et taxes assimilées
		717	Droits et taxes à l'importation
		718	Droits et taxes à l'exportation
		719	Autres recettes fiscales
72	<b>RECETTES NON FISCALES</b>		
		721	Revenus de l'entreprise et du domaine
		722	Droits et frais administratifs
		723	Amendes et condamnations pécuniaires
		725	Cotisations sociales
		729	Autres recettes non fiscales
73	<b>TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS</b>		
		731	Transferts reçus du budget général
74	<b>DONS ET LEGS</b>		
		741	Dons Programmes et legs
		742	Dons projets
		743	Fonds de concours
		749	Autres dons et legs
75	<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>		
		751	Remises et annulations de dette
		752	Recettes donnant lieu à rétablissement de crédits
		753	Recettes sur appel en garantie
		759	Autres recettes exceptionnelles
77	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
		771	Intérêts des prêts et avances
		772	Intérêts sur les dépôts à terme
		773	Dividendes
		774	Revenus des titres de placements
		775	Commissions à caractères financiers
		776	Gains de change
		779	Autres produits financiers

**Tableau 2 : Codification des types et catégories de services**

Code type de service	Libellé type de service	Code type d'unité administrative	Libellé type d'unité administrative	Code catégorie de service	Libellé catégorie de service
1	Centralisé				
	1	Cabinets et services rattachés		11	Cabinets des pouvoirs publics et ministères
				12	Secrétariats généraux
				15	Commissions Conseil et Comités
				16	Directions autonomes
				17	Services cellules rattachés
				18	Résidences et palais
				19	Autres structures rattachées
	2	Administrations centrales		21	Directions générales
				22	Directions centrales
				23	Services centraux
				29	Autres structures centrales
2	Déconcentré				
	3	Administrations déconcentrées		31	Gouvernances
				32	Préfectures
				33	Sous-préfectures
				34	Directions régionales techniques
				35	Directions départementales techniques
				36	Services techniques régionaux
				37	Services techniques départementaux
				38	Services locaux
				39	Autres services déconcentrés
	5	Administrations territoriales		51	Départements
				52	Communes
				53	Etablissements publics locaux
				54	Agences régionales de développement
				59	Autres services décentralisés
	6	Administrations à l'étranger		61	Ambassades
				62	Consulats généraux
				63	Consulats
				64	Attachés militaires
				65	Bureaux économiques
				66	Bureaux touristiques
				67	Bureaux consulaires
				68	Paieries du Sénégal à l'Etranger
				69	Autres représentations diplomatiques
3	Autonome				
	4	Administrations autonomes décentralisées		41	Etablissements publics administratifs
				42	Etablissements publics industriels et commerciaux

Code type de service	Libellé type de service	Code type d'unité administrative	Libellé type d'unité administrative	Code catégorie de service	Libellé catégorie de service
				43	Etablissements publics de santé
				44	Etablissements publics professionnels
				45	Sociétés nationales
				46	Agences
				47	Chambres de commerce
				48	Chambres de métiers
				49	Autres structures autonomes décentralisées
7	Comptes spéciaux du Trésor			71	Comptes d'affectation spéciale
				72	Comptes de commerce
				73	Comptes prêts
				74	Comptes d'avances
				75	Comptes de garantie et d'aval
8	Institutions financières			81	Fonds d'intervention
				89	Autres institutions financières
9	Projets d'investissements publics			91	Projets à l'étranger
				92	Projets intégrés
				93	Projets d'appui institutionnel
				94	Projets d'étude recherche
				95	Lignes de financement
				96	Projets construction réhabilitation infrastructures et aménagement
				97	Projets d'équipement
				98	Projets de promotion
				99	Autres projets publics

**Tableau 3 : Codification de la localisation géographique des services au niveau national**

Code région	Libellé région	Code Préfecture	Libellé Préfecture	Code sous-préfecture	Libellé sous-préfecture
01	DAKAR	011	DAKAR	0111	DAKAR PLATEAU
				0112	GRAND DAKAR
				0113	ALMADIES
				0114	PARCELLES ASSAINIES
		012	PIKINE	0121	NIAYES
				0122	PIKINE DAGOUDANE
				0123	THIAROYE
		013	RUFISQUE	0131	RUFISQUE EST
				0132	SANGALKAM
				0133	DIAMNIADIO
		014	GUEDIAWAYE	0141	WAKHINANE NIMZATT
				0142	SAM NOTAIRE
		015	KEUR MASSAR	0151	MALIKA
				0152	YEUMBEUL
				0153	JAXAAY
02	ZIGUINCHOR	021	BIGNONA	0211	SINDIAN
				0212	TENDOUCK
				0213	TENGHORY
				0214	KATABA I
		022	OUSSOUYE	0221	KABROUSSE
				0222	LOUDIA OUOLOF
		023	ZIGUINCHOR	0231	NIAGUIS
				0232	NYASSIA
03	DIOURBEL	031	BAMBÉY	0311	BABA GARAGE
				0312	LAMBAYE
				0313	NGOYE
		032	DIOURBEL	0321	NDINDY
				0322	NDOULO
		033	M'BACKE	0331	KAEL
				0332	NDAME
				0333	TAIF
04	SAINT-LOUIS	041	DAGANA	0411	MBANE
				0412	NDIAYE
		042	PODOR	0421	CAS-CAS
				0422	SALDE
				0423	THILLE BOUBACAR
				0424	GAMADJI SARE

Code région	Libellé région	Code Préfecture	Libellé Préfecture	Code sous-préfecture	Libellé sous-préfecture
		043	SAINT LOUIS		
				0431	RAO
05	TAMBACOUNDA				
		051	BAKEL		
				0511	KENIEBA
				0512	BELE
				0513	MOUDERY
		052	TAMBACOUNDA		
				0521	KOUSSANAR
				0522	MAKACOULIBANTANG
				0523	MISSIRAH
		053	GOUDIRY		
				0531	BALA
				0532	BOYNGUEL BAMBA
				0533	DIANKE MAKHA
				0534	KOULOR
		054	KOUPENTOUM		
				0541	BAMBA THIALENE
				0542	KOUTHIABA WOLOF
06	KAOLACK				
		061	KAOLACK		
				0611	NDIEDIENG
				0612	KOUMBAL
				0613	NGOTHIE
		062	NIORO		
				0621	MEDINA-SABAKH
				0622	PAOSKOTO
				0623	WACK-NGOUNA
		063	GUINGUINEO		
				0631	MBADAKHOUNE
				0632	NGUELOU
07	THIES				
		071	M'BOUR		
				0711	FISSEL
				0712	SESENNE
				0713	SINDIA
		072	THIES		
				0721	NOTTO
				0722	THIES NORD
				0723	THIENABA
				0724	THIES SUD
				0725	KEUR MOUSSA
		073	TIVAOUANE		
				0731	MEOUANE
				0732	MERINA-DAKHAR
				0733	NIAKHENE
				0734	PAMBAL
08	LOUGA				
		081	KEBEMER		
				0811	DAROU MOUSTY
				0812	NDANDE
				0813	SAGATTA GUETH
		082	LINGUERE		
				0821	BARKEDJI
				0822	DODJI
				0823	YANG YANG

Code région	Libellé région	Code Préfecture	Libellé Préfecture	Code sous-préfecture	Libellé sous-préfecture
				0824	SAGATTA DJOLOF
		083	LOUGA	0831	COKI
				0832	KEUR MOMAR SARR
				0833	MBEDIENE
				0834	SAKAL
09	FATICK	091	FATICK	0911	NDIOB
				0912	FIMELA
				0913	NIAKHAR
				0914	TATTAGUINE
		092	FOUNDIOUGNE	0921	DJILOR
				0922	NIODIOR
				0923	TOUBACOUTA
		093	GOSSAS	0931	COLOBANE
				0932	OUADIOUR
10	KOLDA	101	KOLDA	1011	DIULACOLON
				1012	MAMPATIM
				1013	SARE BIDJI
		102	VELINGARA	1021	BONCONTO
				1022	PAKOUR
				1023	SARE COLY SALLE
		103	MEDINA YORO FOULAH	1031	FAFACOUROU
				1032	NDORNA
				1033	NIAMING
11	MATAM	111	MATAM	1111	AGNAM-CIVOL
				1112	OGO
		112	KANEL	1121	ORKADIERE
				1122	OURO SIDY
		113	RANEROU	1131	VELINGARA
12	KAFFRINE	121	KAFFRINE	1211	GNIBY
				1212	KATAKEL
		122	BIRKELANE	1221	KEUR M'BOUKI
				1222	MABO
		123	KOUNGHEUL	1231	IDA MOURIDE
				1232	LOUR ESCALE
				1233	MISSIRAH WADENE
		124	MALEM HODDAR	1241	DAROU MINAM II
				1242	SAGNA

Code région	Libellé région	Code Préfecture	Libellé Préfecture	Code sous-préfecture	Libellé sous-préfecture
13	KEDOUGOU				
		131	KEDOUGOU		
				1311	BANDAFASSI
				1312	FONGOLEMBI
		132	SALEMATA		
				1321	DAKATELI
				1322	DAR SALAM
		133	SARAYA		
				1331	BEMBOU
				1332	SABODOLA
14	SEDHIOU				
		141	SEDHIOU		
				1411	DIENDE
				1412	DJIBABOYA
				1413	DJIREDJI
		142	BOUNKILING		
				1421	BOGHAL
				1422	BONA
				1423	DIAROUME
		143	GOUDOMP		
				1431	DJIBANAR
				1432	KARANTABA
				1433	SIMBANDI BRASSOU

Tableau 4 : Codification de la localisation géographique des services à l'étranger

Code zone	Zone	Code pays	Pays
01	Afrique	0101	Afrique du Sud
		0102	Algérie
		0103	Angola
		0104	Burkina Faso
		0105	Cameroun
		0106	Cap Vert
		0107	Côte d'Ivoire
		0108	Egypte
		0109	Ethiopie
		0110	Gabon
		0111	Gambie
		0112	Guinée Bissau
		0113	Libye
		0114	Madagascar
		0115	Mali
		0116	Maroc
		0117	Mauritanie
		0118	Nigéria
		0119	République de Guinée
		0120	Togo
		0121	Tunisie
		0122	Zambie
		0123	Ghana
		0124	Guinée équatoriale
		0125	Kenya
		0126	Congo
		0127	Niger
		<b>0128</b>	<b>République Démocratique du Congo</b>
		<b>0129</b>	<b>Rwanda</b>
02	Europe	0201	Allemagne
		0202	Belgique
		0203	Espagne
		0204	France
		0205	Grande Bretagne
		0206	Italie
		0207	Portugal
		0208	Russie
		0209	Suède
		0210	Suisse
		<b>0211</b>	<b>Pologne</b>
		<b>0212</b>	<b>Vatican</b>
		<b>0213</b>	<b>Pays-Bas</b>
03	Amérique	0301	Brésil
		0302	Canada
		0303	Etats unis d'Amérique
		0304	Cuba

<b>Code zone</b>	<b>Zone</b>	<b>Code pays</b>	<b>Pays</b>
04	Asie	0401	Arabie Saoudite
		0402	Bahreïn
		0403	Chine Taïwan
		0404	Inde
		0405	Iran
		0406	Japon
		0407	Koweït
		0408	Oman
		0409	Pakistan
		0410	Qatar
		0411	Liban
		0412	Thaïlande
		0413	Corée du Sud
		0414	Turquie
		0415	Singapour
		0416	République populaire de Chine
		0417	Malaisie
		<b>0419</b>	<b>Emirats Arabes Unis</b>
05	Océanie	0501	Australie
		0502	Nouvelle-Zélande
		0503	Jamaïque

**Tableau 5 : Classification fonctionnelle des dépenses**

CODE DIVISION	LIBELLE DIVISION	CODE GROUPE	LIBELLE GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
<b>01</b>	<b>SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>				
	011	FONCTIONNEMENT DES ORGANES EXECUTIFS ET LEGISLATIFS, AFFAIRES FINANCIERES			
					0111 Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs (SC)
					0112 Affaires financières et fiscales (SC)
					0113 Affaires étrangères
	012	AIDE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE			
					0121 Aide économique aux pays en développement ou en transition (SC)
					0122 Aide économique par l'intermédiaire d'organisations internationales (SC)
	013	SERVICES GÉNÉRAUX			
					0131 Services généraux de personnel (SC)
					0132 Services généraux de planification et de statistique (SC)
					0133 Autres services généraux (SC)
	014	RECHERCHE FONDAMENTALE			
					0140 Recherche fondamentale (SC)
	015	R-D CONCERNANT DES SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES			
					0150 R-D concernant les services généraux des administrations publiques (SC)
	016	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES N.C.A			
					0160 Services généraux publiques N.C.A (SC)
	017	OPÉRATIONS CONCERNANT LA DETTE PUBLIQUE			
					0170 Opérations concernant la dette publique (SC)
	018	TRANSFERTS DE CARACTÈRES GÉNÉRAL ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES			
					0180 Transferts de caractère général entre administrations publiques (SC)
<b>02</b>	<b>DEFENSE</b>				
	021	DÉFENCE MILITAIRE			
					0210 Défense militaire (SC)
	022	DÉFENCE CIVILE			
					0220 Défense civile (SC)
	023	AIDE MILITIAIRE À DES PAYS ÉTRANGERS			
					0230 Aide militaire à des pays étrangers (SC)
	024	R-D CONCERNANT LA DÉFENSE			
					0240 R-D concernant la défense (SC)
	025	DÉFENSE N.C.A			
					0250 Défense N.C.A (SC)
<b>03 ORDRE ET SECURITE PUBLICS</b>					
	031	SERVICES DE POLICE			
					0310 Services de police (SC)
	032	SERVICE DE PROTECTION CIVILE			
					0320 Service de protection civile (SC)
	033	TRIBUNAUX			
					0330 Tribunaux (SC)
	034	ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE			
					0340 Administration pénitentiaire (SC)
	035	R-D CONCERNANT L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLICS			
					0350 R-D concernant l'ordre et la sécurité publics (SC)
	036	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS N.C.A			

CODE DIVISION	LIBELLE DIVISION	CODE GROUPE	LIBELLE GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
				0360	Ordre et sécurité publics N.C.A (SC)
<b>04</b>	<b>AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b>				
		041	TUTELLE DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE, DES ÉCHANGES ET DE L'EMPLOI		
				0411	Tutelle de l'économie générale et des échanges (SC)
				0412	Affaires générales concernant l'emploi (SC)
		042	AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHEE ET CHASSE		
				0421	Agriculture (SC)
				0422	Sylviculture (SC)
				0423	Pêche et chasse (SC)
		043	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE		
				0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides (SC)
				0432	Pétrole et gaz naturel (SC)
				0433	Combustible nucléaire (SC)
				0434	Autres combustibles (SC)
				0435	Électricité (SC)
				0436	Énergie non électrique (SC)
		044	INDUSTRIES EXTRACTIVES ET MANUFACTURIÈRES, CONSTRUCTION		
				0441	Extraction de ressources minérales autres que les combustibles minéraux (SC)
				0442	Industries manufacturières (SC)
				0443	Construction (SC)
		045	TRANSPORTS		
				0451	Transports routiers (SC)
				0452	Transports par voie d'eau (SC)
				0453	Transports par voie ferrée (SC)
				0454	Transports aériens (SC)
				0455	Pipelines et systèmes de transports divers (SC)
		046	COMMUNICATIONS		
				0460	Communication (SC)
		047	AUTRES BRANCHES D'ACTIVITÉ		
				0471	Distribution, entrepôts et magasins (SC)
				0472	Hôtellerie et restauration (SC)
				0473	Tourisme (SC)
				0474	Projets de développement polyvalents (SC)
				0475	Artisanat
		048	R-D CONCERNANT LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
				0481	R-D concernant la tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi
				0482	R-D concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse (SC)
				0483	R-D concernant les combustibles et l'énergie (SC)
				0484	R-D concernant les industries extractives et manufacturières et la construction
				0485	R-D concernant les transports (SC)
				0486	R-D concernant les communications (SC)
				0487	R-D concernant d'autres branches d'activité (SC)
		049	AFFAIRES ÉCONOMIQUES N.C.A		
				0490	Affaires économiques N.C.A (SC)
<b>05</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
		051	GESTION DES DÉCHETS		
				0510	Gestion des déchets (SC)
		052	GESTION DES EAUX USÉES		

CODE DIVISION	LIBELLE DIVISION	CODE GROUPE	LIBELLE GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
				0520	Gestion des eaux usées (SC)
		053	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	0530	Lutte contre la pollution (SC)
				0540	Préservation de la diversité biologique et protection de la nature
		055	R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0550	R-D dans le domaine de la protection de l'environnement (SC)
		056	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT N.C.A	0560	Protection de l'environnement N.C.A (SC)
<b>06</b>	<b>LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS</b>				
		061	LOGEMENT		
				0610	Logement (SC)
		062	ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0620	Équipements collectifs (SC)
		063	ALIMENTATION EN EAU	0630	Alimentation en eau (SC)
		064	ÉCLAIRAGE PUBLIC	0640	Éclairage public (SC)
		065	R-D DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0650	R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs (SC)
		066	LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS N.C.A	0660	Logement et équipements collectifs N.C.A (SC)
<b>07</b>	<b>SANTE</b>				
		071	PRODUITS, APPAREILS ET MATÉRIELS MÉDICAUX		
				0711	Produits pharmaceutiques (SI)
				0712	Produits médicaux divers (SI)
				0713	Appareils et matériel thérapeutiques (SI)
		072	SERVICES AMBULATOIRES	0721	Services de médecine générale (SI)
				0722	Services de médecine spécialisée (SI)
				0723	Services dentaires (SI)
				0724	Services paramédicaux (SI)
		073	SERVICES HOSPITALIERS	0731	Services hospitaliers généraux (SI)
				0732	Services hospitaliers spécialisés (SI)
				0733	Services des dispensaires et des maternités (SI)
				0734	Services des maisons de repos et des maisons de santé (SI)
		074	SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE	0740	Services de santé publique (SI)
		075	R-D DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ	0750	R-D dans le domaine de la santé (SC)
		076	SANTÉ N.C.A	0760	Santé N.C.A (SC)
<b>08</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET CULTE</b>				
		081	SERVICES RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS	0810	Services récréatifs et sportifs (SI)
		082	SERVICES CULTURELS	0820	Services culturels (SI)

CODE DIVISION	LIBELLE DIVISION	CODE GROUPE	LIBELLE GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
		083	SERVICES DE RADIODIFFUSION, DE TÉLÉVISION ET D'ÉDITION		
				0830	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition (SC)
		084	CULTE ET AUTRES SERVICES COMMUNAUTAIRES		
				0840	Culte et autres services communautaires (SC)
		085	R-D DANS LE DOMAINE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU CULTE		
				0850	R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte SC
		086	LOISIRS, CULTURE ET CULTE N.C.A		
				0860	Loisirs, culture et culte N.C.A (SC)
09	ENSEIGNEMENT				
		091	ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET PRIMAIRE		
				0911	Enseignement préélémentaire (SI)
				0912	Enseignement primaire (SI)
		092	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
				0921	Premier cycle de l'enseignement secondaire (SI)
				0922	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (SI)
		093	ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE NON SUPÉRIEUR		
				0930	Enseignement postsecondaire non supérieur (SI)
		094	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
				0941	Enseignement supérieur non doctoral (SI)
				0942	Enseignement supérieur doctoral (SI)
		095	ENSEIGNEMENT NON DÉFINI PAR NIVEAU		
				0950	Enseignement non défini par niveau (SI)
		096	SERVICES ANNEXES À L'ENSEIGNEMENT		
				0960	Services annexes à l'enseignement (SI)
		097	R-D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT		
				0970	R-D dans le domaine de l'enseignement (SC)
		098	ENSEIGNEMENT N.C.A		
				0980	Enseignement N.C.A (SC)
10	PROTECTION SOCIALE				
		101	MALADIE ET INVALIDITÉ		
				1011	Maladie (SI)
				1012	Invalidité (SI)
		102	VIEILLESSE		
				1020	Vieillesse
		103	SURVIVANTS		
				1030	Survivants (SI)
		104	FAMILLE ET ENFANTS		
				1040	Famille et enfants (SI)
		105	CHÔMAGE		
				1050	Chômage (SI)
		106	LOGEMENT		
				1060	Logement (SI)
		107	EXCLUSION SOCIALE N.C.A		
				1070	Exclusion sociale N.C.A (SI)
		108	R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE		
				1080	R-D dans le domaine de la protection sociale (SC)
		109	PROTECTION SOCIALE N.C.A		
				1090	Protection sociale N.C.A (SC)

**Tableau 6 : Classification économique des dépenses**

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	211	Frais de recherche et de développement
		212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
		213	Conceptions de systèmes d'information
		214	Droit d'exploitation de valeurs incorporelles
		215	Recherches pour valorisation de ressources humaines
		219	Autres droits et valeurs incorporelles
<b>22</b>	<b>SOLS ET SOUS - SOLS (Acquisitions et aménagements)</b>	221	Terrains
		222	Sous-sols, gisements et carrières
		223	Plantations et forêts
		224	Plans d'eau
		229	Autres sols et sous-sols
<b>23</b>	<b>IMMEUBLES et OUVRAGES (Acquisitions, Constructions, Grosses réparations)</b>	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau
		232	Bâtiments administratifs à usage de logement
		233	Bâtiments administratifs à usage technique
		234	Ouvrages
		235	Infrastructures
		236	Réseaux informatiques
		239	Autres immeubles
<b>24</b>	<b>MATERIEL ET MOBILIER (Acquisitions, grosses réparations)</b>	241	Mobilier et matériel
		242	Matériel informatique et de communication
		243	Matériel de transport de service et de fonction
		244	Matériel et outillage techniques
		245	Matériel de transport en commun et de marchandises
		246	Collections - œuvres d'art
		247	Stocks stratégiques ou d'urgence
		248	Immobilisations animales et agricoles
		249	Autres matériels et mobiliers
<b>25</b>	<b>EQUIPEMENTS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS)</b>	251	Equipements Bâtiments FDS
		252	Ouvrages et infrastructures FDS
		253	Mobiliers, matériels et équipements FDS
		259	Autres équipements forces défense et sécurité
<b>26</b>	<b>PRISES DE PARTICIPATIONS, CAUTIONNEMENTS, AVALS ET GRANTIES</b>	261	Prises de participation à l'intérieur
		262	Prises de participation à l'extérieur
		263	Cautionnements
		264	Avals et garanties
<b>27</b>	<b>PRETS ET AVANCES</b>	271	Avances aux administrations publiques
		272	Prêts aux administrations publiques
		273	Prêts aux entreprises publiques non financières
		274	Prêts aux institutions financières
		275	Autres prêts intérieurs
		276	Prêts à l'étranger
		277	Emprunts rétrocédés
		278	Avances et Prêts aux particuliers
		279	Autres prêts et avances
<b>60</b>	<b>ACHATS DE BIENS</b>	601	Matériels et fournitures
		602	Matières
		605	Eau et Sources d'énergie
		606	Petits Matériels de communication

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe
		607	Matériel et fournitures spécifiques
		609	Autres achats de biens
<b>61</b>	<b>ACQUISITIONS DE SERVICES</b>		
		611	Frais de transport et de mission
		612	Loyer et charges locatives
		614	Entretien et maintenance
		615	Assurances
		617	Frais de relations publiques
		618	Dépenses de communication
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES</b>		
		621	Frais bancaires
		622	Prestation de services
		623	Frais de formation du personnel
		624	Redevances
		<b>625</b>	<b>Prises en charge médicales</b>
		629	Autres frais de services
<b>63</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		
		632	Subventions aux entreprises publiques
		633	Subventions aux entreprises privées
		634	Subventions aux institutions financières
		639	Autres subventions
<b>64</b>	<b>TRANSFERTS</b>		
		641	Transferts courants aux établissements publics nationaux
		642	Transferts courants aux collectivités territoriales et institutions consulaires
		644	Transferts courants aux institutions à but non lucratif
		645	Transferts aux ménages
		646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales
		647	Transferts à d'autres budgets
		648	Transferts en capital
		649	Autres transferts courants
<b>65</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
		651	Annulation de produits constatés au cours des années antérieures
		652	Condamnations et transactions
		659	Autres charges exceptionnelles
<b>66</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
		661	Traitements et salaires
		662	Primes
		663	Indemnités
		664	Rémunération versée au personnel non national
		665	Cotisations sociales
		668	Contractuels
		669	Autres charges de personnel
<b>67</b>	<b>INTERETS ET FRAIS FINANCIERS</b>		
		671	Intérêts et frais financiers sur la dette
		672	Pertes sur cessions de titres de placement
		676	Pertes de changes
		679	Autres intérêts et frais financiers
<b>69</b>	<b>PROVISIONS ET IMPREVUS</b>		
		697	Dépenses imprévues de fonctionnement
		698	Dépenses imprévues d'investissement